Secrétariat du Grand Conseil

QUE 997

Question présentée par le député : M. Romain de Sainte Marie

Date de dépôt : 21 mars 2019

Question écrite urgente

L'armement des agent-e-s de la police municipale devient-il une priorité pour le Conseil d'Etat ?

Dans une interview donnée le mois passé (journal 20 minutes du 8 février 2019), le nouveau titulaire du département de la sécurité, M. Poggia, assénait qu'« il sera nécessaire d'armer les polices municipales », précisant au passage que « dans certains exécutifs communaux, il y a une mentalité de garder la main sur leur police » (sic). Ces propos sont surprenants et vont à l'encontre des différents débats ayant eu lieu au Grand Conseil sur le sujet.

Dès lors et compte tenu de ce qui précède, se posent les questions suivantes :

- L'armement des agent-e-s de la police municipale est-il voulu par le Conseil d'Etat ou est-ce juste une déclaration personnelle intempestive du nouveau responsable de la sécurité? Cas échéant, pourquoi et quand le Conseil d'Etat aurait-il changé de vision en matière de sécurité de proximité? L'a-t-il fait en concertation avec le ministère public?
- Les communes ont-elles été consultées à cette occasion sur cette question et plus généralement associées à la réflexion sur la coordination des polices, avant que le magistrat n'émette un tel avis ? Cas échéant, comment envisagent-elles la transformation de leurs agent-e-s en policiers armés ?
- Les syndicats de policiers cantonaux ont-ils également été consultés sur l'armement d'agent-e-s publiques qui ne disposent pas du brevet fédéral de policier et qui ne sont pas forcément de nationalité suisse? Cas échéant, quelle a été leur position à ce sujet?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.